



COMMUNIQUÉ

Gouvernement wallon

Séance du 12 décembre 2019

Sarah Giancaterini

Porte-Parole

Cabinet du Ministre-Président, Elio Di Rupo

+32 479 92 80 18

sarah.giancaterini@gov.wallonie.be

Communication du Gouvernement wallon

Séance du 12 décembre 2019

CREASHOP – Villes pour lutter contre la fuite des commerces	3
Le Gouvernement wallon valide un plan de tir des sangliers	4
Dynamiser l'économie sociale en Wallonie	5
Prisons : santé mentale et assuétudes mieux encadrées	5
Budget base zéro : méthodologie et agenda	6
Soutien aux organismes à finalité sociale	7
Plus de 7 millions d'euros pour la restauration du patrimoine wallon !	7
Plan intégré « Infrastructures de gestion des déchets »	8
Contacts presse	9

CREASHOP-Villes pour lutter contre la fuite des commerces

Sur proposition du Ministre de l'Economie, Willy Borsus, le Gouvernement wallon a décidé de prolonger le dispositif CREASHOP-Villes.

« Tout ce qui permet de redynamiser les centres-villes et de lutter contre leur désertification doit être soutenu ou mis en place », précise le Ministre Borsus.

De nombreux centres-villes sont confrontés à un phénomène de fuite des commerces et de vacuité commerciale impactant le dynamisme de leurs centres. Afin de lutter contre ce phénomène, le Gouvernement précédent a mis en place le projet CREASHOP-VILLES destiné aux villes et communes considérées comme grands pôles urbains, à savoir : Arlon, Charleroi, Châtelet, Dour, Hannut, Herstal, La Louvière, Liège, Louvain-la-Neuve, Mons, Mouscron, Namur, Sambreville, Seraing, Tournai et Verviers.

En 2016, le Gouvernement wallon avait débloqué un budget de 1.200.000€ pour l'organisation de l'appel à projets CREASHOP-Villes. A ce jour, un total de 650.000€ a été liquidé aux communes éligibles suite aux divers projets retenus. Il reste donc **un solde de 550.000€ toujours disponible**.

C'est pourquoi, le Gouvernement wallon a décidé aujourd'hui de prolonger le projet jusqu'à l'utilisation complète de ce solde.

Le Gouvernement wallon valide un plan de tir des sangliers

Sur proposition du Ministre de la Chasse, Willy Borsus, et de la Ministre de la Forêt, Céline Tellier, le Gouvernement wallon a approuvé, ce jeudi, un projet d'arrêté qui prévoit un plan de tir simplifié afin de poursuivre la diminution des populations de sangliers.

Ce plan concerne la prochaine saison de chasse (2020-2021), mais vu l'urgence, certaines mesures seront déjà d'application à titre expérimental cette saison.

Le Ministre Borsus rappelle : « Il faut prendre des mesures très fortes et urgentes pour diminuer drastiquement le nombre de sangliers ».

Intensification des mesures pour retrouver une zone indemne PPA au plus vite

La pression de tirs sera intensifiée, sur proposition de la Ministre Tellier, pour éradiquer la population de sangliers au plus tard en mars 2020 et retrouver une zone indemne PPA au plus vite.

Concrètement, dans la zone infectée, les titulaires de droit de chasse seront autorisés à intervenir à la demande de l'administration en dehors de leur zone en cas de participation insuffisante des chasseurs à l'effort de destruction.

Dans les zones d'observation renforcée et en zone de vigilance, des mesures ont été prises pour intensifier la recherche de cadavres de sangliers sur tous les territoires de chasse. Il s'agira de permettre à l'administration d'intervenir elle-même dans les zones où il y a une présence significative de sangliers.

Enfin, l'administration pourra, si nécessaire, imposer aux titulaires de droits de chasse des opérations de destruction en vue de réduire à néant la population de sangliers dans ces zones.

Dynamiser l'économie sociale en Wallonie

Sur proposition de la Ministre Christie Morreale, le Gouvernement wallon vient de marquer son accord pour dynamiser le secteur de l'économie sociale qui propose un véritable modèle économique alternatif.

Plus de 4,5 millions viennent d'être dégagés notamment pour favoriser les ceintures alimentaires, soutenir les Comptoirs de Ressources Créatives ou encore augmenter les programmes d'enseignement en économie sociale et faire de la Wallonie un «laboratoire expérimental», un territoire d'innovation dans cette matière.

Prisons : santé mentale et assuétudes mieux encadrées

Sur proposition de la Ministre de la Santé, Christie Morreale, le Gouvernement vient de marquer son accord sur un projet pilote 2020-2022 de promotion de la santé et de l'accompagnement des détenus en matière de santé mentale, de gestion des assuétudes et de réduction des risques dans les prisons.

Un budget annuel de 900.000 euros a été dégagé pour mener à bien des actions de prévention sur les problèmes de santé liés à la consommation de substances psychoactives, les risques de suicides ou encore les IST et les différents dépistages existants...

Budget base zéro : méthodologie et agenda

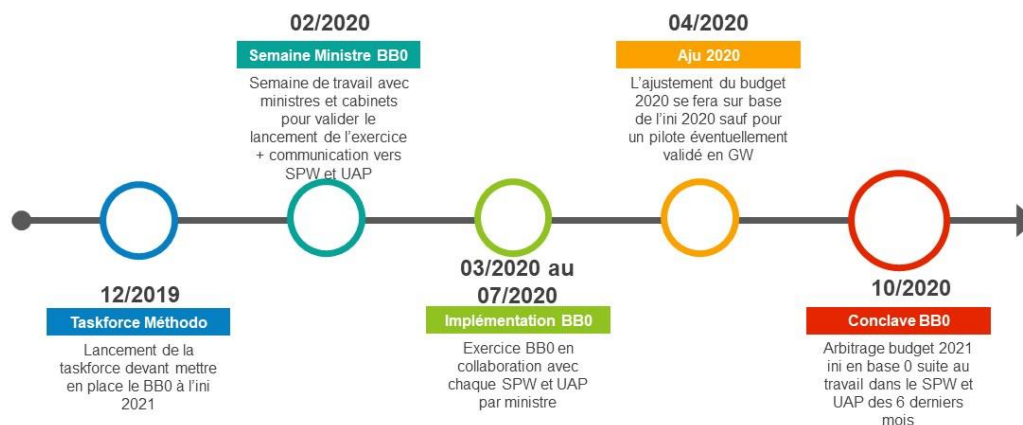
Annoncé lors du conclave budgétaire de novembre 2019, le Gouvernement wallon a décidé d'élaborer son prochain budget initial sur base zéro (BB0). Cette technique, totalement inédite en Wallonie, se différencie de la procédure budgétaire classique qui consiste à établir un budget à partir de celui de l'année précédent. A l'inverse, le budget base zéro reprend une vérification et une justification complète de l'ensemble des dépenses.

Vu le chantier budgétaire très important que cela va représenter, un phasage strict va être nécessaire pour arriver à un budget base zéro à l'initial 2021.

Agenda et méthodologie

A ce stade, et sous réserve bien évidemment des options qui seront validées par le Gouvernement en février 2020, la proposition de phasage serait la suivante :

Proposition Planning BB0



Soutien aux organismes à finalité sociale

Le Gouvernement wallon vient d'approuver la proposition du Ministre du Logement, Pierre-Yves Dermagne, d'agréer sept nouveaux organismes à finalité sociale au 1^{er} janvier 2020 et d'octroyer un montant de 20.959.404 euros au secteur des organismes de logement à finalité sociale (OFS) en vue de financer leur fonctionnement et les nouvelles missions dédiées aux régies de quartier et aux associations de promotion du logement. Par rapport à 2019, cela représente une augmentation de près de 20%.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a décidé de reconnaître, comme Fédérations représentatives, l'Union Wallonne des Agences Immobilières Sociales pour les Agences Immobilières Sociales, et le Rapel pour les Associations de Promotion du Logement.

Plus de 7 millions € pour la restauration du patrimoine wallon !

La Ministre Valérie De Bue a décidé d'octroyer plusieurs subventions pour la restauration du patrimoine wallon, pour un montant total de plus de 7.000.000 euros. **Parmi les projets financés :**

5.000.000 d'euros pour la restauration de la Galerie Léopold II et du Pavillon Marie-Henriette de Spa. La Galerie Léopold II est riche d'histoire. Inaugurée en 1878, elle accueillait, autrefois, les promenades des curistes et de nombreux concerts. Le projet de restauration avait été lancé il y a 19 ans. Sous l'impulsion de la Ministre De Bue, les travaux vont finalement pouvoir commencer.

796.000 euros pour la restauration du Charbonnage du Hasard – Cheratte

La subvention permettra de restaurer les toitures des bâtiments classés du charbonnage.

Cette restauration s'inscrit dans un projet global de réhabilitation de type « rénovation urbaine ».

600.000 euros pour un coup de jeune pour l'Eglise Saint-Martin à Tubize-Oisquercq

La Ministre Valérie De Bue octroie une somme de 600.000 euros à la Ville de Tubize pour son projet de restauration et d'aménagement de l'Eglise Saint-Martin d'Oisquercq. La subvention permettra de restaurer les façades, les toitures et les charpentes, les plafonds enduits ainsi qu'effectuer des travaux d'isolation, de menuiseries et des abords.

Plan intégré « Infrastructures de gestion des déchets »

La Ministre de l'Environnement va élaborer un outil permettant de planifier les besoins de la Wallonie en infrastructures de gestion des déchets, tous modes de gestion confondus (collecte, tri, transfert, valorisation matière, incinération, élimination...), en ce compris les impacts environnementaux, les coûts associés et les investissements à consentir aux horizons 2025 à 2050.

«Notre objectif est de diminuer substantiellement les quantités de déchets produits, enfouis ou incinérés, c'est pourquoi nous avons besoin dès à présent d'un outil intégré pour anticiper et objectiver les décisions que nous allons devoir prendre dans les prochaines années, en matière d'autorisation et de subsidiation de infrastructures de gestion des déchets » estime Céline Tellier.

Un tel outil de planification n'existe pas puisque le dernier plan «Centres d'enfouissement technique» date de 1999. Il doit dès lors être adapté pour correspondre aux objectifs ambitieux du Gouvernement wallon en matière de déchets et d'économie circulaire.

Gouvernement wallon : contacts presse

Cabinet d'Elio DI RUPO, Ministre-Président

Sarah GIANCATERINI

E-mail : sarah.giancaterini@gov.wallonie.be

Portable : +32 479 92 80 18

Cabinet de Christie MORREALE

Stéphanie WILMET

E-mail : stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

Portable : +32 479 44 25 36

Cabinet de Willy BORSUS

Pauline BIEVEZ

E-mail : pauline.bievez@gov.wallonie.be

Portable : +32 477 38 45 01

Cabinet de Philippe HENRY

Sandra GUILY

E-mail : sandra.guily@gov.wallonie.be

Portable : +32 486 32 35 34

Cabinet de Pierre-Yves DERMAGNE

Olivier RUBAY

E-mail : olivier.rubay@gov.wallonie.be

Portable : +32 473 94 63 14

Cabinet de Jean-Luc CRUCKE

Stéphanie WYARD

E-mail : stephanie.wyard@gov.wallonie.be

Portable : +32 473 80 66 47

Cabinet de Valérie DE BUE

Jean-Philippe LOMBARDI

E-mail : jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

Portable : +32 479 860 595

Cabinet de Céline TELLIER

Nathalie GUILMIN

E-mail : nathalie.guilmin@gov.wallonie.be

Portable : +32 499 20 70 16